

Conduite à tenir en cas d'Accident d'Exposition au Sang (AES)

Sans délai

1. PREMIERS SOINS – ARRETER LE TRAVAIL EN COURS

Piqûre, coupure ou contact direct du liquide biologique sur une peau lésée

Ne pas faire saigner

1. **Nettoyage abondant** de la zone atteinte à l'eau courante et au savon. Rinçage.
2. **Antiseptie (bain) 10 min avec du Dakin®** ou Eau de Javel à 2.6% diluée au 1/5 ou polyvidone iodée ou à défaut Alcool à 70°.

Projection dans l'œil et sur une muqueuse

Rincer abondamment au sérum physiologique (poche de perfusion + tubulure) ou à défaut à l'eau du robinet pendant 5 minutes.

En cas de port de lentilles de contact : **les retirer**

Dans les 15 min

2. RECUEIL D'INFORMATIONS DANS LE SERVICE

Type de matériel en cause
Identité de la personne source

Recherche dans le dossier du statut sérologique de la personne source vis à vis du VIH, VHB, VHC

Dans l'heure

3. EVALUATION DU RISQUE INFECTIEUX PAR UN MEDECIN REFERENT

Toutes les mesures doivent être prises pour permettre à la personne exposée de s'entretenir avec le médecin référent (téléphone ou vis à vis)

Un traitement post exposition peut vous être prescrit : **il doit être débuté le plus tôt possible, dans les 4 heures après l'exposition**

Qui doit-on contacter pour cet entretien avec un médecin référent ?

Sites PZQ1, PZQ2, Clarac, CEV, Mangot Vulcin

Du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h30

Service de Maladies Infectieuses et Tropicales (SMIT)
Site PZQ1, niveau 0, aile D

Tél. : **0596 55 23 01** ou **0596 55 20 00** dect. 1045

Le soir et la nuit (18h30 à 08h00), les week-ends, jours chômés et fériés

→ Sites Fort-de-France : PZQ2, Service d'Accueil des Urgences, niveau -2

Tél. : **0596 30 64 88** ou Centre **15** en cas de difficultés

Site Hôpital Louis Domergue

Service d'Accueil des Urgences CHLD, niveau 0

Tél. : **0596 66 46 24** ou Centre **15** en cas de difficultés

NB : En complément de la consultation avec un médecin sénior des urgences, il est indispensable de consulter un médecin au SMIT, le premier jour ouvrable après l'AES

Suivi médical, déclarez votre AES au Service de Santé au Travail du CHU de Martinique, **contactez le 0596 55 22 05**